

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
122 62

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. ERIC LE DISSES**

OBJET : Aide à la filière pêche - 2ème répartition 2017

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Ports, Etang de Berre, Pistes cyclables, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Pour soutenir la filière « pêche », le Conseil départemental a voté des crédits au BP 2017 afin de financer diverses actions de développement des activités maritimes.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) nous impose néanmoins de revoir le cadre et les conditions de la mise en œuvre de la politique départementale en matière d'aides économiques.

Ainsi, par dérogation et sous réserve de conclure une convention avec la Région, le Département peut intervenir, sous forme de subventions, en faveur des activités de production, de commercialisation et de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Ces subventions doivent répondre à plusieurs conditions, et notamment :

- Etre « eurocompatibles », c'est-à-dire relever soit du régime « de minimis » soit d'un régime d'aide exempté, ou bien être notifiées à la Commission européenne ; en l'occurrence, elles relèvent du régime cadre exempté SA 43721 du 16/12/2014 en faveur des entreprises dans la production, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture ;
- S'inscrire, notamment pour les mesures de soutien à l'investissement et les mesures en faveur de l'environnement dans la convention Région/Département signée en 2017 ;

Dans ce cadre, je soumetts aujourd'hui à votre approbation une demande de subvention portée par l'association « Atelier bleu du Cap de l'Aigle » située à La Ciotat pour l'organisation d'un Eductour sur la thématique de la pêche artisanale sur le Port Vieux de la Ciotat.

L'Atelier bleu du Cap de l'Aigle qui s'inscrit dans des missions de développement durable, de gestion concertée du littoral, de promotion des comportements éco-responsables, d'expertise environnementale, d'éducation à l'environnement, de sensibilisation du grand public et de

développement de projets pédagogiques, a reçu de l'UNCPIE le label Centre Permanent d'Initiatives Environnementales (CPIE) Côte Provençale.

Il souhaite organiser un Eductour sur la thématique de la pêche artisanale sur le Port Vieux de la Ciotat afin de mobiliser les acteurs du territoire autour des enjeux de la pêche artisanale. Les composantes d'un Eductour sont les suivantes : un territoire / une thématique / un public. La cible identifiée : une visite sur le terrain pour rencontrer les acteurs du territoire en lien avec la thématique choisie. Le public cible : élus et techniciens du département des Bouches du Rhône, professionnels de la mer,...

Le projet et le montant de l'aide proposée est détaillé dans le tableau joint en annexe 1.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions du rapport n°281 présentant le dispositif départemental de soutien à la filière pêche, voté par la Commission Permanente réunie le 27 février 2004 qui prévoit le versement d'indemnités aux Prud'homies de pêche, ainsi que les dispositions budgétaires du BP 2017 pour la délégation des Ports, votées par le Conseil Départemental en date du 31 mars 2017, nous sommes saisis par la Prud'homie de pêche de Cassis d'une demande de versement des indemnités de fonctionnement au titre du 3^{ème} trimestre 2017, pour un montant de 175 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL